



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 25 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/04/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Adjoints ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Adeline OLLIVIER, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-François BUFFET (pouvoir à Sébastien ETIENNOUL), Cédric HELLOUIN (pouvoir à Sylvain BAUCHER), Anaïs JOURDAN (pouvoir à Monique BODIN), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE), Martine SUPIOT (pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_036 – Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Rapporteur : Fabienne ÉON

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal fixe comme suit, à l'unanimité, les tarifs et participations de l'ALSH pour une application du 7 juillet 2025 au 31 décembre 2025.

NB : afin d'harmoniser le calendrier de revalorisation des tarifs communaux, une tarification annuelle sera instituée à compter de 2026.

Tarifs accueil de loisirs :

Tarifs Lécousse	JOURNÉE (repas compris)	DEMI-JOURNÉE (sans repas)	DEMI-JOURNÉE (avec repas)
QF1 : 0 à 600 €	12.60€	4,10 €	9.25€
QF2 : 601 à 900 €	13.60€	4,65 €	9.75€
QF3 : 901 à 1200 €	14.60€	5,20 €	10.30€
QF4 : 1201 à 1500 €	15.60€	5,75 €	10.85€
QF5 : 1501 et + €	16.60€	6,30 €	11.40€

Tarifs extérieurs	JOURNÉE (Repas compris)	DEMI-JOURNÉE (Sans repas)	DEMI-JOURNÉE (Avec repas)
	24.70 €	10,50 €	16,20 €

**Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.*

Il est également décidé de maintenir **le tarif pénalité pour retard de 5 €.**



Participations mini-séjours :

Tarifs Lécousse	Mini-séjour Séjour 8-10 ans Parc de loisirs de la Rincerie (La Selle Craonnaise 53) du 8 au 11 juillet 2025	Mini-séjour Séjour 11-13 ans Parc de loisirs de la Rincerie (La Selle Craonnaise 53) du 15 au 18 juillet 2025
QF1 : 0 à 600 €	140 €	140 €
QF2 : 601 à 900 €	145 €	145 €
QF3 : 901 à 1200 €	150 €	150 €
QF4 : 1201 à 1500 €	155 €	155 €
QF5 : 1501 et + €	160 €	160 €
Tarifs extérieurs	185 €	185 €

Participations complémentaires aux prestations extérieures :

	Prestation extérieure catégorie 1 *	Prestation extérieure catégorie 2 **	Prestation extérieure catégorie 3 ***	Prestation extérieure catégorie 4 ****
Tarif unique	3 €	6 €	9 €	12 €

* Prestation catégorie 1 : prestation avec un coût de revient inférieur à 10 € par enfant.

** Prestation catégorie 2 : prestation avec un coût de revient entre 10 et 20 € par enfant.

*** Prestation catégorie 3 : prestation avec un coût de revient entre 20 et 30 € par enfant.

**** Prestation catégorie 4 : prestation avec un coût de revient supérieur à 30 € par enfant.

Pour extrait conforme au registre,
 Lécousse, le 28/04/2025
 Anne PERRIN
 Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
 Secrétaire de séance

